



OBSERVATOIRE
RÉGIONAL DE
L'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE

EN NOUVELLE
-AQUITAINE

ÉTAT DES LIEUX DES CONVERSIONS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

POINT D'ÉTAPE POST-PAC 2018





SOMMAIRE

3 ETAT DES LIEUX DES CONVERSIONS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN NOUVELLE-AQUITAINE

- 3 LA RÉPARTITION DANS L'ANNÉE DES ENGAGEMENTS
- 4 LES NOUVEAUX NOTIFIÉS PAR PRODUCTION PRINCIPALE – CONVERSIONS 2018 1^{er} SEMESTRE
- 4 PROGRESSION DES CONVERSIONS ENTRE LE 1^{er} JANVIER ET LE 1^{er} OCTOBRE 2018
- 5 LES DÉPARTEMENTS ET LES FILIÈRES EN DÉVELOPPEMENT (DONNÉES 1^{er} OCT. 2018)

6 SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DES CONVERSIONS EN AB EN NOUVELLE-AQUITAINE

- 6 CONVERSION D'EXPLOITATIONS CONVENTIONNELLES/VS INSTALLATIONS EN BIO
- 6 LES SURFACES ET FILIÈRES DE CES NOUVELLES FERMES BIO

CONTACT

ORAB OBSERVATOIRE DES CONVERSIONS

Sources : données Agence bio, ORAB Nouvelle-Aquitaine.

FRAB Nouvelle-Aquitaine

• Claire TESSIER - Observatoire des conversions
T. 05 49 29 17 17 - c.tessier@bionouvelleaquitaine.com

État des lieux des conversions en agriculture biologique en Nouvelle-Aquitaine

Volet 1 – Suivi des notifiés (base Agence bio)

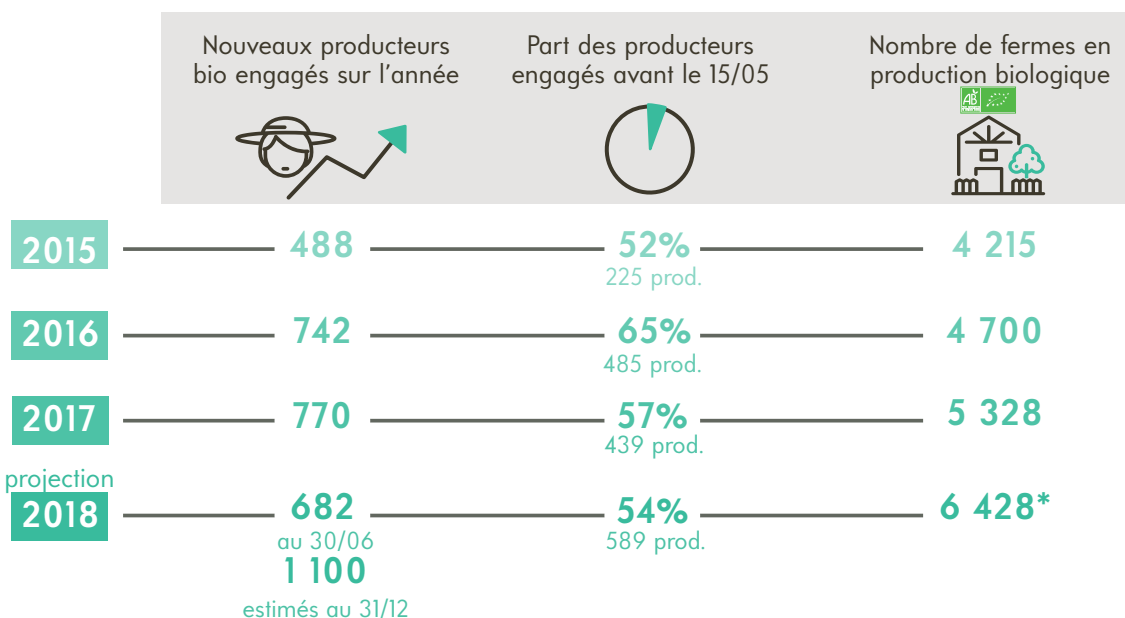
Après des années 2016 et 2017 exceptionnelles pour le développement de la bio en région (mais aussi en France), l'engouement pour l'agriculture biologique se poursuit en 2018.

En Nouvelle-Aquitaine, plus de 700 nouvelles fermes se sont engagées en bio au cours du 1^{er} semestre et 650 avant le 15 mai.

Cela augure d'une croissance encore supérieure aux années précédentes, qui **pourrait porter le nombre de nouveaux engagements en AB à 1100 ou 1200 au 31 décembre (déjà 936 au 1^{er} octobre).**

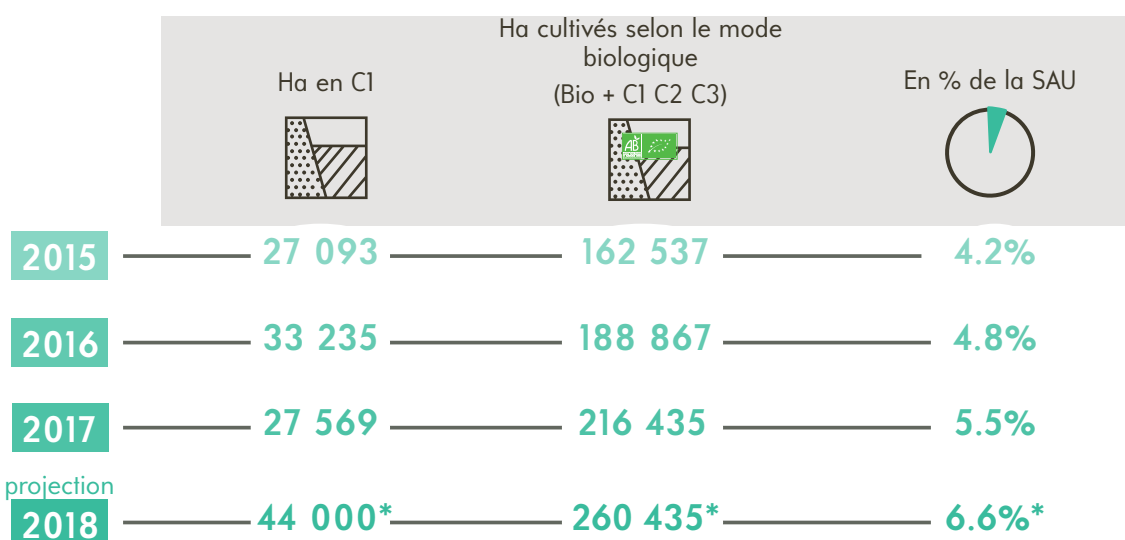
Le 1^{er} semestre avec la date des déclarations PAC du 15 mai, regroupe une part importante des conversions de l'année. Cela est particulièrement vrai en grandes cultures (pour cumuler les bénéfices de céréales d'hiver sans diminution de rendement par rapport au conventionnel et le bénéfice des aides conversion l'année de l'engagement). Ces engagements avant la PAC représentent entre 52 et 65% des conversions de l'année civile en Nouvelle-Aquitaine, même si compte-tenu de la diversité des productions, les engagements se poursuivent toute l'année.

La répartition dans l'année des engagements en Nouvelle-Aquitaine

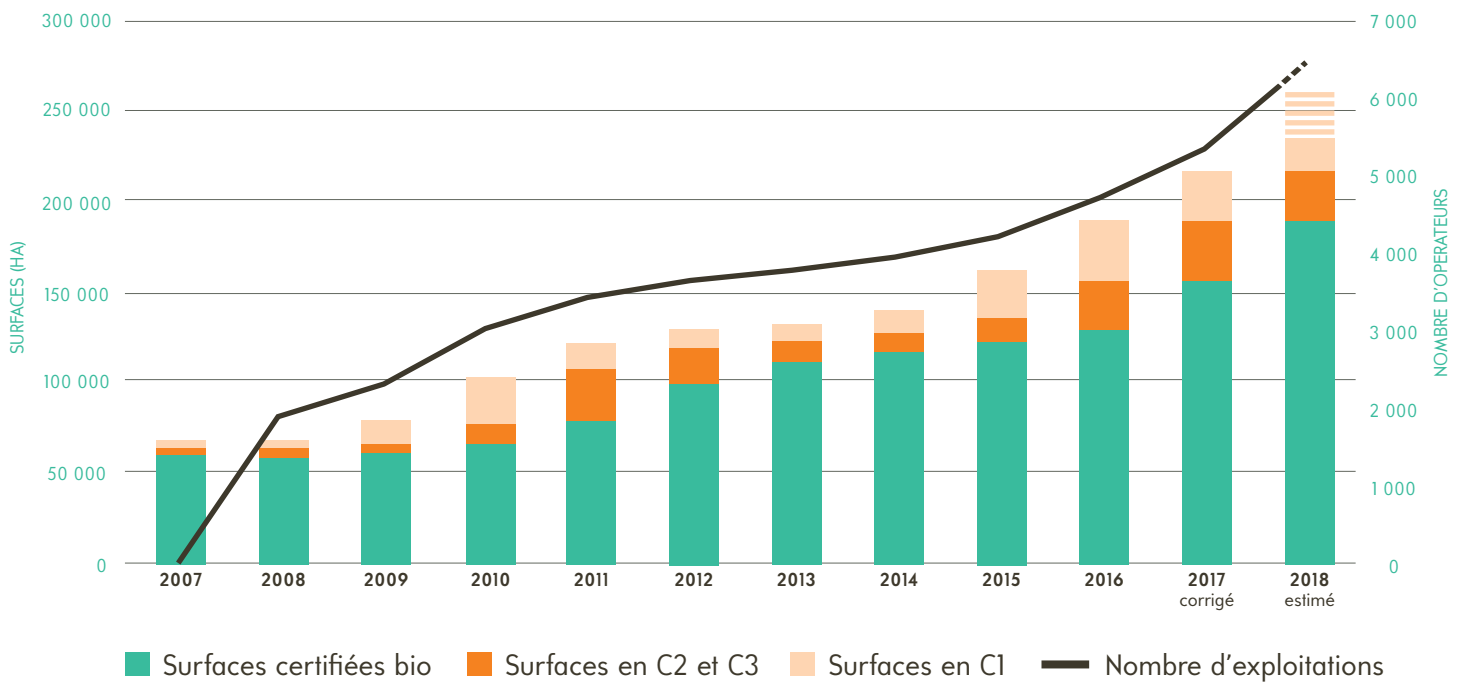


Le rythme des conversions est corrélé avec la progression des d'hectares cultivés en agriculture biologique.

Les surfaces cultivées selon le mode biologique en Nouvelle-Aquitaine



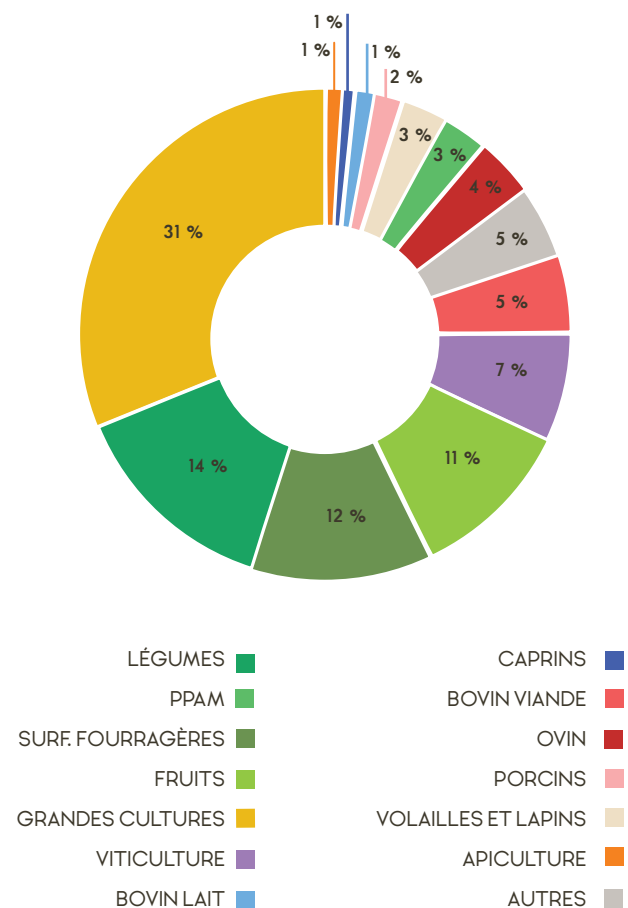
* Données simulées à partir des répartitions précédentes des conversions au cours de l'année civile.



Les nouveaux notifiés par production principale

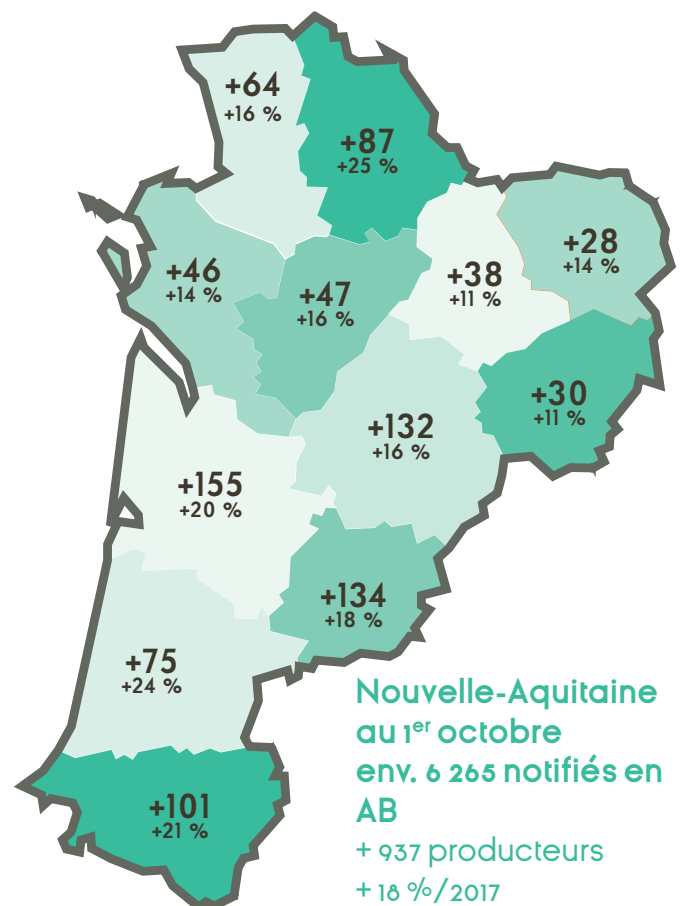
Conversions 1^{er} semestre 2018

Les grandes cultures sont les productions qui comptabilisent le plus de nouveaux engagements. Sur 700 nouveaux producteurs bio, 217 ont pour production principale les grandes cultures (31%).



Progression des conversions entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} octobre 2018

De 650 producteurs au 15 mai 2018, la progression continue et affiche 286 producteurs supplémentaires, qui s'engageront pour la plupart sur la prochaine PAC.



Les départements et les filières en développement

Données 1^{er} octobre 2018



GRANDES CULTURES

Le bassin de production des grandes cultures bio demeure au nord de la région avec la Vienne et au sud avec le Lot-et-Garonne.

Les nouveaux engagés, dont la production principale sont les céréales et oléo protéagineux, sont situés dans la Vienne (+47 fermes), le Lot-et-Garonne (+43), les Deux-Sèvres (+33). Vient ensuite les Landes avec 29 nouveaux producteurs de grandes cultures.



MARAÎCHAGE

La production légumière, en nombre de fermes et en surfaces, est localisée dans le sud de la région. Les nouvelles exploitations bio dont la production principale est le légume (en plein champs ou en maraîchage diversifié), sont localisées en Dordogne (+25), Pyrénées-Atlantiques (+21), Landes (+17), Gironde (+13).



VIGNE

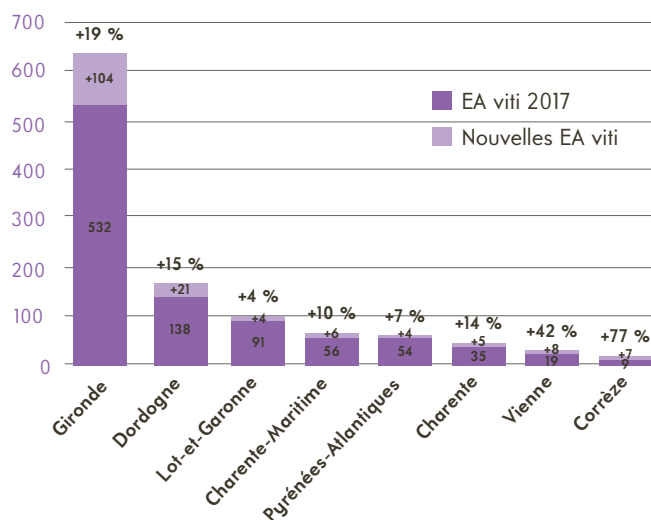
Les conversions en viticulture s'opèrent surtout à l'automne, avant les vendanges. La viticulture représentait 7% des conversions en juin 2018. Au 1^{er} octobre, 17% des conversions de la région ont pour production principale la viticulture.

Par rapport à 2017, la progressions des domaines viticoles bio en région est de 18%, passant de 952 à 1 112 exploitations viticoles. Le vignoble girondin est très largement en tête avec 103 domaines supplémentaires, soit 19%. Cela porte le nombre de fermes viticoles en mode de production biologique à 635 sur le département.

Il est à noter que les départements de la Corrèze et de la Vienne, malgré la confidentialité des surfaces et volumes, sont des départements qui affichent les plus fortes progressions en viticulteurs bio (+78% en Corrèze avec +7 producteurs sur 16, +42% en Vienne avec +8 sur 27 producteurs).

La progression de la bio dans le vignoble cognaçais est toujours très timide.

Les exploitations viticoles en Nouvelle-Aquitaine au 1^{er} octobre 2018
(≥ 1 nouvelle ferme/dept/2018) - répartition par département



PRODUCTIONS ANIMALES



Du côté des productions animales, les conversions d'exploitations laitières sont faibles au regard d'autres secteurs. 11 exploitations en lait de vache, sur la région et sur la même période, avec de 1 à 2 fermes concernées sur 7 des 12 départements. En production caprine, 10 conversions dont 5 sur le département de la Dordogne. A noter, 10 exploitations ovines bio sur le seul département des Pyrénées-Atlantiques.

Les productions animales qui sont les mieux représentées dans les engagements 2018 sont :

- D'une part, les volailles (33 dont 1/3 en Deux-Sèvres, 1/3 en Pyrénées-Atlantiques). Toutefois, le critère de production principale pour les volailles est peu pertinent. En effet cet atelier est souvent en atelier complémentaire.

- D'autre part, les bovins viande (40 répartis sur l'ensemble de la région).

Ces données de la production laitière seront sans doute réévaluées à la hausse. Les éleveurs ayant opté pour la conversion non-simultanée ne sont pas tous comptabilisés. De nouveaux notifiés déclarent avoir une production fourragère en production principale ; or ces fourrages sont destinés à un élevage qui entrera en conversion dans 18 à 24 mois (92 producteurs convertis au 1^{er} octobre, en production laitière pour l'essentiel.)

Sur les 589 producteurs qui se sont engagés en bio en Nouvelle-Aquitaine au 1^{er} semestre 2018, près de 200 contacts sont « qualifiés ». C'est-à-dire que les conseillers GAB, Chambres d'agriculture, ou les extractions nominatives partielles de l'agence bio (48 contacts qualifiés supplémentaires) permettent d'identifier :

- la surface engagée en bio
- la production principale de l'exploitation.

Ainsi, 15 300 ha de conversion ont été comptabilisés sur le 1^{er} semestre.

Les indications quantitatives données ci-après s'appuient donc uniquement sur ces contacts connus et qualifiés et n'ont pas valeur d'exhaustivité.



Par contact « Qualifié », il faut entendre un producteur dont on sait :

- s'il est en mixité ou 100% bio
- sa surface engagée en AB
- la production principale de l'exploitation

Pour les données Agence bio, le nombre de contacts qualifiés est assez faible, il pourrait être de +20 producteurs car certains sont indiqués surfaces fourragères en production principale, sans faire référence au type d'élevage auxquelles ces surfaces sont destinées.

Conversion d'exploitations conventionnelles /vs installations en bio

Sur les départements où cet élément est qualifié (17, 40, 47, 79, 86), cela représente 38 exploitations dont 8 sont des reprises d'exploitations bio (maintien).

A l'avenir, il pourra être intéressant de se rapprocher des acteurs de l'AITA (dispositif Accompagnement à l'Installation Transmission en Agriculture) afin d'avoir une vision globale des installations-conversion et installations-maintien en AB.

Les surfaces et filières de ces nouvelles fermes bio



CÉRÉALES ET OLÉO-PROTÉAGINEUX

C'est LA production la plus largement représentée à la PAC 2018.

Cela représente près du tiers des conversions (31%), si l'on s'en tient à l'activité dominante de la ferme à la fin du semestre.

Au 1^{er} semestre le recueil des surfaces engagées en céréales et oléo-protéagineux, destinés à la vente, est de 9 500 ha pour 170 exploitations (56 ha en moyenne).

L'agence bio en indique 217 mais la destination des céréales n'est pas prise en compte dans la catégorisation des fermes.

Les départements où le nombre de conversions accompagnées en grandes cultures est le plus élevé sont le Lot-et-Garonne (21), la Vienne (56), 30 pour les 2 Charentes, 25 en Deux-Sèvres.

Signe d'une dynamique au nord de la région, des collecteurs récents en bio sont cités par des producteurs accompagnés cette année (Centre-Ouest céréales, coop de Mansle, SA Pinault, Soufflet, Vinée...)



MARAÎCHAGE

Le maraîchage diversifié, parmi les projets renseignés, représente 53 exploitations et 173 ha. Cela fait une moyenne de 3,2 ha par ferme. 11 installations sont incluses dans ces projets. 9 projets accompagnés en Dordogne, également en Lot-et-Garonne.

La production de légumes de plein champ est surtout présente sur les départements du sud de la région (40, 33, 47). Neuf conversions sont accompagnées sur ces départements. De plus cette production légumière est souvent une « seconde production », complémentaire des grandes cultures (pour 8 autres fermes accompagnées) tel que sur le département de la Vienne qui n'a pas de première vocation légumière.



BOVINS, OVINS, CAPRINS

Les élevages de ruminants posent quelques difficultés pour estimer précisément la production principale des exploitations. En effet, nombre d'éleveurs laitiers optent pour la conversion dite non-simultanée, qui leur permet d'engager en AB d'abord les terres, et 18 à 24 mois après, de convertir les animaux. Il y a donc une augmentation des surfaces fourragères conduites en AB sans forcément une augmentation concomitante d'animaux bio.

Sur les 160 exploitations notifiées en ruminants (lait/viande) et surfaces fourragères, une quarantaine ont été accompagnées sur les bassins de production de la Charente, de la Creuse et surtout des Deux-Sèvres.



VIGNE

Les conversions en viticulture ne sont pas représentatives de la dynamique au 1^{er} semestre. En effet, les viticulteurs s'engagent surtout avant les vendanges, la valorisation en AB étant possible 36 mois après la notification.

Sur le 1^{er} semestre, les conversions n'ont pas fait l'objet d'un accompagnement par les organismes de développement associatifs ou publics comme les GAB et les Chambres d'agriculture pour accompagner la conversion. Il y a donc une réelle difficulté pour connaître les surfaces viticoles engagées avant la publication des données des organismes certificateurs par l'Agence Bio.

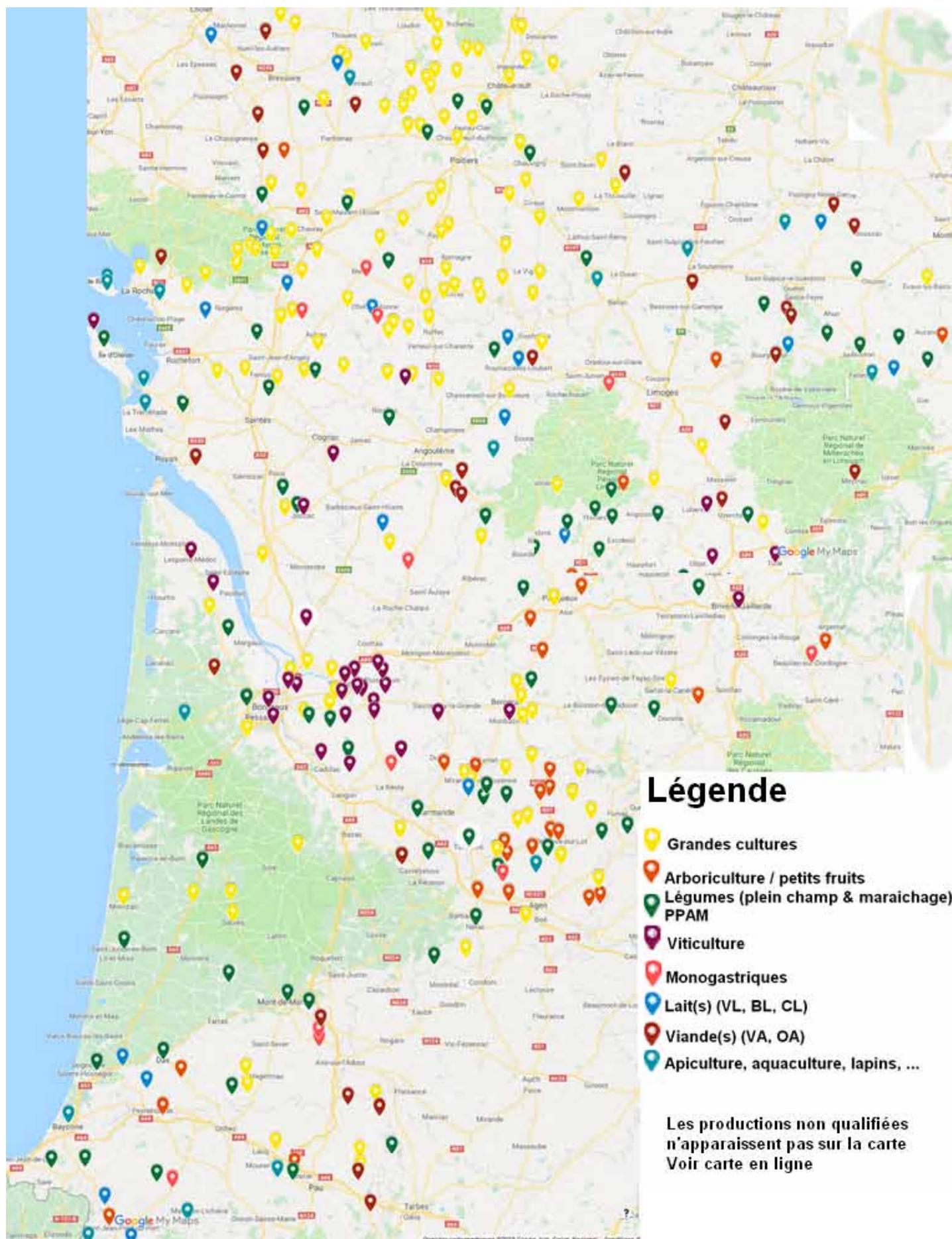
Pour avoir une idée plus précise de la dynamique au 1^{er} octobre, se reporter aux données page 5.



MONOGASTRIQUES

Une trentaine d'élevages ont été démarrés avec pour production principale bio un élevage de monogastriques (19 en volailles, 10 en porcs). Ce chiffre revêt cependant une réalité bien différente. Les élevages de monogastriques, volailles notamment, sont couramment développés en complémentarité d'un autre atelier. Cela s'illustre avec les projets qualifiés par les conseillers. 11 élevages indiquent l'élevage de monogastriques en production secondaire (seuls 5 en principale.) Les projets qualifiés montrent une part élevée de 100% bio (9/11) contrairement à une pratique de mixité qui a été répandue avec des volailles en AB et le reste de l'exploitation en conventionnel. Ce type de structure existe toujours, mais la tendance dans les projets accompagnés, particulièrement en Deux-Sèvres (9/11) illustre ce phénomène de recentrage sur du 100% bio.

Localisation des conversions 1^{er} semestre 2018



Voir la carte en ligne sur <http://bit.ly/conversionbio-semester1>